

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 16 janvier 2024

Délibération n° 02 - 2024 relative à l'approbation du bail de sous-location entre Quest for Change et l'URCA, 28 rue Thiers à Reims

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le bail de sous-location entre Quest for Change (Innovact) et l'URCA (PEPITE) pour l'installation d'un espace de travail PEPITE, 28 rue Thiers à Reims, pour une durée de neuf mois pour un montant de 14812,80 €.

Membres ayant voix délibérative

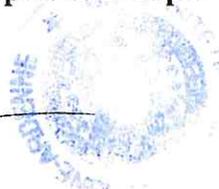
Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	29	Contre	0	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation


le 17/01/2024 

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Bail de sous-location

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19/01/2024

Document mis en ligne le : 19/01/2024